



Maintien dans l'emploi

Le CIST agit spécifiquement en faveur de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) notamment à travers sa « cellule PDP » composées de spécialistes (médecins et infirmiers en santé au travail, assistante sociale, psychologue du travail, ergonome,...).

La cellule PDP promeut notamment, auprès des employeurs et des travailleurs, les mesures individuelles ou collectives d'accompagnement pour favoriser le maintien au poste ou dans l'emploi.

Elle collabore avec les autres acteurs pour le maintien en emploi (Agefiph, Cap Emploi, Assurance Maladie,...).

ENTREPRISES AYANT DES SALARIÉS EN SITUATION DE PLURALITÉ D'EMPLOYEURS

Il est désormais possible de mutualiser le suivi individuel de l'état de santé des salariés ayant une pluralité d'employeurs.

Certains de vos salariés sont concernés ?
Rapprochez-vous de notre service adhérent pour de plus amples informations.

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Vous pouvez vous affilier à notre service afin de bénéficier d'une offre spécifique en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle. Contactez notre service adhérent.

Le CIST est adhérent à Présanse,
l'organisme représentatif des Services de Prévention
et de Santé au Travail Interentreprises de France.



adherent@cist-gpe.com

www.cist-gpe.com



Numéro unique

0590 418 260

www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin
97122 Baie-Mahault

RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



cist
ma santé au travail

Adhérer au CIST,
c'est préserver vos salariés
et votre entreprise.